

Bientôt des prix fixes pour les dispositifs médicaux

Abderrahim DERRAJI - 2016-02-09 04:44:21 - Vu sur pharmacie.ma

Le décret 2.15.878 du 31 décembre 2015 vient d'être publié au Bulletin Officiel. Ce texte législatif confie la fixation des prix des dispositifs médicaux (DM) ainsi que la fixation des prix auxquels seront facturés les DM classe III au ministère de la santé.

Ce décret va, sans doute, permettre d'améliorer l'accès aux dispositifs médicaux et de maîtriser les dépenses des caisses d'assurances maladies en DM.

L'arsenal législatif qui régit les DM s'étoffe de jour en jour. On ose espérer qu'ils finiront par être dispensés conformément à la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie. Leur vente qui continue à se faire comme n'importe quelle autre marchandise représente un risque pour les malades. Décret 2.15.878 (version arabe) : [lien](#)